

<http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/eps/spip.php?article1385>



Évaluation de l'EPS Examens du Baccalauréat Professionnel, du BMA, du CAP et du BEP 2018

BO LE BULLETIN
OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

- Examens
Date de mise en ligne : jeudi 1er mars 2018
- Bac Professionnel, Cap et Bep

- Textes Officiels qui cadrent les épreuves EPS au Bac professionnel, au CAP et BEP

Copyright © EPS Académie de Lyon - Tous droits réservés

[La circulaire n° 2018-029 du 26-2-2018](#) précise les modalités d'évaluation de l'éducation physique et sportive (EPS) au baccalauréat professionnel, au brevet des métiers d'art (BMA), au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et au brevet d'études professionnelles (BEP), définies par [l'arrêté du 15 juillet 2009](#) modifié notamment par [l'arrêté du 11 juillet 2016](#) dont les dispositions sont applicables à compter de la **session 2018** des examens.

Comme les circulaires antérieures le prévoyaient déjà, les instructions relatives à l'évaluation de l'EPS à l'examen du baccalauréat professionnel s'appliquent aussi aux candidats du BMA, ces diplômes ayant des programmes et des définitions d'épreuves d'EPS identiques (arrêté du 3 avril 2013).

En fonction de la situation de chaque candidat au baccalauréat professionnel, au BMA, au BEP et au CAP, l'évaluation de l'EPS s'effectue soit en contrôle en cours de formation (CCF), soit en contrôle ponctuel terminal et le cas échéant en contrôle adapté conformément aux articles 2 à 5 de l'arrêté du 15 juillet 2009 précité.

La présente circulaire détaille plus particulièrement les modalités d'évaluation pour les candidats sous statut scolaire. Enfin, cette nouvelle version apporte des ajustements à certains référentiels publiés dans la précédente circulaire (n° 2017-058 du 4 avril 2017) comme suite à leur première mise en oeuvre.

Attention, au vu de la présentation de certains référentiels peu pratiques, nous avons décidé de reformater certains référentiels afin que ceux-ci tiennent sur une seule page. Ils sont accessibles dans les articles liés aux référentiels Cap Bep et bac Pro.